

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SEPT-SAULX**

Séance du 26 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-six septembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Valérie CHAUMET, Maire.

Présents: Tous les membres en exercice, excepté Guillaume BRAVO SEGORBE excusé.

Solène MOUZON a été nommée secrétaire de séance.

N°12/2023 VOTE DU RAPPORT DE LA CLECT DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts, notamment l'article 1609 nonies C

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2017-16 du 19 janvier 2017 adoptant le protocole financier général qui définit les modalités de détermination des attributions de compensation et qui affirme le principe de neutralité budgétaire et fiscale lors du passage en Communauté Urbaine,

Vu la délibération CC-2019-334 du 19 décembre 2019 du conseil communautaire actant du vote des communes sur le rapport CLECT du 10 septembre 2019 et fixant pour l'ensemble des communes du Grand Reims le montant d'attribution de compensation,

Vu la délibération CC-2022-194 du conseil communautaire fixant le montant des attributions de compensation définitives 2022 et des attributions de compensations provisoires 2023,

Vu le rapport de la CLECT issu de la réunion du 29 juin 2023 transmis aux communes membres le 7 juillet 2023,

Considérant que tout transfert de compétences entre la Communauté Urbaine du Grand Reims et ses communes membres entraîne un transfert de charges qui doit être pris en compte au travers l'attribution de compensation,

DECIDE

- D'approuver le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées réunie le 29 juin 2023,
- D'adopter le montant de l'attribution de compensation définitive 2023 visé dans le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées du 29 juin 2023,

N°13/2023 NOMINATION D'UN CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS

Vu le décret n°2022-191 du 29 juillet 2022 relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction du conseiller municipal correspondant secours,

Considérant la nécessité de nommer un correspondant incendie et secours,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres qui ont pris part à la délibération nomme Jean-Marc LEFEVRE comme correspondant incendie et secours.

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SEPT-SAULX**

Séance du 26 septembre 2023

**N°14/2023 ANNULATION DE LA DELIBERATION 796/91, PERMETTANT LA VENTE DE
CONCESSION DANS LE CIMETIERE DE L'EGLISE, DE FACON RETROACTIVE DEPUIS
LE 16 JUIN 2022**

Vu la délibération 796/91 du 09 septembre 1991 qui dit « le conseil municipal décide qu'à partir du 01 octobre 1991, toute personne décédée dans la commune, ne bénéficiant pas d'une concession enregistrée dans l'ancien cimetière, sera inhumée dans le nouveau cimetière conformément aux différentes clauses du cahier des charges ».

Considérant qu'un nombre important de concession sont arrivées à terme depuis plus de 2 ans, qu'une recherche de filiation a été réalisée, que certaines tombes à perpétuités sont à l'état d'abandon, voir dangereuses.

Considérant un accroissement de dernières volontés des administrés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres qui ont pris part à la délibération accepte d'annuler la délibération 796/91.

N°15/2023 TRAVAUX D'ABATTAGE ET DEMANDE DE SUBVENTION A LA CUGR

Sur présentation du devis 15/617 du 17 mai 2023 de Forêts et Paysages, après consultation du SIABAVE, de FREDON et suite à la commission communal qui s'est réunie le 25 septembre 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres qui ont pris part à la délibération accepte :

- Le devis n°15/617 pour un montant de 16 776.00 €/TTC,
- Autorise Mme Le Maire à faire une demande de subvention dans le cadre du dispositif d'aide pour la préservation de la biodiversité et du patrimoine naturel.

POUR INFORMATION :

Mme le Maire présente les cartes de remerciements de Mme Brigitte ROMBAUT, de la Famille ROBERT et de la Famille CHARLIER

Madame le Maire constate que l'ordre du jour est épuisé, remercie les membres présents et lève la séance à 19h15.

**Valérie CHAUMET,
Maire**

**Solène MOUZON,
Secrétaire de séance**